



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE L'INDRE

Arrêté n° 2015-2104-DDT002

signé par
Laurent WENDLING, Directeur départemental des territoires de
l'Indre

le 21 avril 2015

Arrêté portant subdélégation de signature
pour l'exercice de la compétence
d'ordonnateur secondaire aux agents de la
direction départementale des territoires

ARRÊTÉ
portant subdélégation de signature
pour l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire
aux agents de la direction départementale des territoires

Le directeur départemental des territoires,

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs du préfet, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

Vu la circulaire MEEDDM n° 2005-20 du 2 mars 2005 relative à la constatation et à la liquidation des dépenses ;

Vu l'arrêté du 24 janvier 2014 portant nomination de Monsieur Laurent WENDLING en qualité de directeur départemental des territoires de l'Indre ;

Vu l'arrêté du 29 janvier 2010 portant nomination de Monsieur Jean-François COTE en qualité de directeur départemental des territoires adjoint de l'Indre ;

Vu l'arrêté n° 2014307-0013 du 3 novembre 2014 portant délégation de signature pour l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire à Monsieur Laurent WENDLING, directeur départemental des territoires.

ARRÊTE

Article 1^{er} : Subdélégation de signature est donnée à Messieurs Jean-François COTE, directeur départemental des territoires adjoint, et Benoît BELLET, secrétaire général adjoint, secrétaire général par intérim, à l'effet de signer les actes pour lesquels délégation a été donnée à Monsieur Laurent WENDLING.

Article 2 : Subdélégation de signature est donnée aux agents désignés ci-après, agissant comme gestionnaire dans le cadre de leurs attributions et compétences normales ou à titre d'intérimaire au sein de la direction départementale des territoires, à l'effet de signer :

- les propositions d'engagements juridiques auprès du contrôleur financier déconcentré et les pièces justificatives qui les accompagnent ;
- les pièces de liquidation des recettes et des dépenses de toute nature ;

sur les budgets opérationnels de programme relevant de leur service :

Nom/qualité	BOP
Monsieur Jean-Marie MARTIN Attaché principal d'administration de l'État Chef du service de l'eau, de la forêt et des espaces naturels (SEFEN) par intérim	113
Madame Christine RODRIGUEZ Ingénieur Divisionnaire de l'agriculture et de l'environnement Adjointe au Chef du service de l'eau, de la forêt et des espaces naturels (SEFEN)	113

Monsieur Thomas DEMOLY Ingénieur des ponts, des eaux et des forêts Chef du service politique agricole et développement rural (SPADR)	154 206
Monsieur Jacques DELIANCOURT Ingénieur en chef des travaux publics de l'État Chef du service habitat et construction (SHC)	135 actions 1, 2, 3 et 4 723
Monsieur Philippe CHOQUEUX Ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'État Chef du service connaissance, planification, aménagement et évaluation (SCPAE)	135 action 7
Monsieur Jean-Marie MARTIN Attaché principal d'administration de l'État Chef du service sécurité risques (SSR)	181 203 207 Fonds de prévention des risques naturels majeurs (FPRNM) Etat prévisionnel et pièces de liquidation des dépenses

Toutes les dépenses imputées sur le titre 3 dont le montant unitaire est supérieur à 90 000 € TTC seront soumises à l'avis du préfet, préalablement à l'engagement, à l'exception des dépenses de fournitures de bureau, de papier, de mobilier, de fournitures informatiques.

Article 3 : Subdélégation de signature est donnée aux agents désignés ci-après, agissant comme chefs d'unités comptables dans le cadre de leurs attributions et compétences normales au sein de la direction départementale des territoires, à l'effet de signer :

- les propositions d'engagements juridiques auprès du contrôleur financier déconcentré et les pièces justificatives qui les accompagnent d'un montant inférieur à 30 000 € ;
- les pièces de liquidation des recettes et des dépenses de toute nature ;

sur les budgets opérationnels de programme relevant de leur service d'affectation :

Nom/qualité	BOP
Monsieur Sylvain ROUET Ingénieur Divisionnaire de l'agriculture et de l'environnement SPADR / adjoint au chef de service	154 206
Monsieur Jacques JELODIN Technicien supérieur en chef du développement durable SHC / chef de l'unité assistance contrôle de la construction et accessibilité	723
Madame Émilie PLISSON Attachée d'administration de l'État SCPAE / chef de l'unité connaissance du territoire	135 action 7
Monsieur Patrick TAILLEUR Technicien supérieur en chef du développement durable SHC / chef de l'unité politique de l'habitat et du logement	135 actions 1, 2, 3 et 4

Madame Françoise BUNLON Secrétaire d'administration et de contrôle du développement durable de classe exceptionnelle SG / chef du pôle social emploi mobilité	215 217
Madame Claudine MOREAU Secrétaire d'administration et de contrôle du développement durable de classe exceptionnelle SG/Chef de l'unité Pilotage-logistique Monsieur Rocco DI LAURO Technicien supérieur principal du développement durable SG / chef du pôle logistique	333
Monsieur Michel CERES Technicien supérieur en chef du développement durable SSR / chef de l'unité coordination et observation des réseaux de transport	207
Madame Fabienne LECERF Inspectrice du permis de conduire et de la sécurité routière SSR / unité éducation routière	207
Monsieur Thierry DUBOIS Technicien supérieur principal du développement durable SSR / chef de l'unité prévention des risques	181 Fonds de prévention des risques naturels majeurs (FPRNM)

La désignation de ces agents ne fait pas obstacle à la nomination d'un intérimaire.

Article 4 : Subdélégation de signature est donnée à Madame Florence CARDINAULT, chef du pôle comptabilité gestion au sein de l'unité pilotage-logistique du SG à l'effet de signer, dans le cadre de ses attributions et compétences :

- Les fiches de réservation de crédits ;
- Les pièces comptables et les documents relatifs à l'ordonnancement des dépenses et des recettes.

Article 5 : Les licences Chorus budgétaire et Chorus formulaire sur la fonction de valideur, sont attribuées à :

- Florence CARDINAULT ;
- Patricia VESVRE.

Les licences Chorus consultation sont attribuées à :

- Marie-Pascale DEVILLIERS ;
- Chantal GARRIVET ;
- Marie-Hélène HUGUET ;
- Edith MANDEL
- Philippe MONTAUFIER
- Claudine MOREAU ;
- Flore ROYNEL ;
- Véronique SULPICE ;

Les licences Chorus formulaire, sur la fonction de saisisseur, sont attribuées à :

- Florence CARDINAULT ;
- Marie-Pascale DEVILLIERS ;
- Chantal GARRIVET ;
- Marie-Hélène HUGUET ;
- Edith MANDEL
- Philippe MONTAUFIER ;
- Claudine MOREAU ;
- Sophie REICHMUTH ;
- Flore ROYNEL ;
- Véronique SULPICE ;
- Patricia VESVRE.

Les licences Chorus ADS, sur les fonctions de gestionnaire / responsable de recettes, sont attribuées à :
- Marie DUPUIS ;
- Flore ROYNEL.

Les profils « instructeur local État Responsable Chorus » sur Galion, valant fonction de valideur Chorus sur le BOP 135, sont délivrés aux agents de l'unité politique habitat logement du service habitat construction:

- Chantal GARRIVET.

La licence Chorus RE-FX est attribuée à :

- Mireille BUTEZ

Article 6 : Les cartes d'achat sont attribuées, dans le cadre des restrictions d'utilisation prévues par les textes, à :

- Benoît BELLET ;
- Rocco DI LAURO.

Article 7 : En cas d'intérim, la subdélégation donnée aux responsables indiqués aux articles 2, 3 et 4 s'applique automatiquement à l'intérimaire désigné par décision du directeur départemental des territoires.

Article 8 : L'arrêté n° 2014307-0039 du 3 novembre 2014 donnant subdélégation de signature pour l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaires aux agents de la direction départementale des territoires de l'Indre est abrogé.

Article 9 : Cet arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture et notifié à chacun des fonctionnaires délégataires.

Pour le Préfet et par délégation
Le directeur départemental des
territoires ,

Laurent WENDLING

